

ICANN80 | Semaine de préparation – Mise à jour sur le Service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS) - du lancement du programme pilote jusqu'en mai 2024
Mercredi 29 mai 2024 – 18h30 à 19h30 KGL

MICHELLE DESMYTER : Bienvenue à la mise à jour du service de demande de données d'enregistrement (RDRS) depuis le lancement du programme pilote jusqu'à mai 2024, ce mercredi 29 mai 2024. L'interprétation pour cette session comprendra l'anglais, le français, l'espagnol, le chinois, l'arabe, le russe et le portugais. Veuillez indiquer votre nom pour le compte rendu et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si vous parlez une langue autre que l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable. Au cours de cette session, les questions et les commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le pod question-réponse situé en bas de votre fenêtre de Zoom. Je les lirai donc lorsqu'il sera possible de le faire durant cette séance. Si vous souhaitez poser d'autres questions ou faire votre commentaire oralement, veuillez lever la main. Lorsque l'on vous le demandera, vous serez autorisé à couper le son de votre microphone. Pour rappel, les personnes qui participent au processus multipartite de l'ICANN doivent se conformer aux normes de comportement attendu. Sur ce, je passe la parole à Lisa Carter. Veuillez commencer, Lisa.

LISA CARTER : Merci. Bonjour, bonsoir à tous. Merci de vous être joint à nous durant ce webinaire. Aujourd'hui, je suis Lisa Carter, directeur du programme

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

pour le RDRS, le service de demandes de données d'enregistrement. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Voilà notre ordre du jour. Aujourd'hui, nous allons passer en revue certains des événements d'engagement, de sensibilisation pour le RDRS depuis le lancement. Nous allons parler des mesures et des rapports, les améliorations du système et, bien sûr, les résultats des questionnaires et des enquêtes. Et ensuite, nous ouvrirons la séance pour des questions-réponses. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Le RDRS, c'est un programme pilote de deux ans pour les personnes et les entités qui sont intéressées sur ces données non publiques. Je vais donc vous parler de la lettre de Sally Costerton envoyée aux principaux publics de la communauté des demandeurs, y compris le gouvernement, les organismes d'application de la loi, les communautés de renseignement sur les menaces et réponse aux incidents.

Après l'envoi de cette lettre, toutes les équipes des cinq régions... Nous avons commencé ces webinaires en avril. Nous en avons eu un tous les mois. En Asie-Pacifique, par exemple, il y a des webinaires à la demande. L'Amérique latine et les Caraïbes voient des webinaires tous les mois. Nous en avons eu au mois d'avril. Il y en aura un autre fin mai. Il y a aussi d'autres webinaires qui sont prévus pour le mois de juin. Vous avez ici à l'écran la liste des organisations qui sont incluses dans ces programmes. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Notre groupe, notre équipe ont performé de la sensibilité dans toutes sortes d'unités constitutives à travers les cinq régions. Nous recevons des feedbacks depuis quelques mois et nous avons des demandes qui sont en augmentation. Nous avons des demandes de questionnaires. Nous faisons aussi de la clarification au niveau des noms de domaine qui sont applicables. Nous avons aussi discuté des API. Nous voulons faciliter, bien sûr, les demandes venant des différentes forces de l'ordre. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Voilà donc des unités constitutives d'un groupe de confiance qui font des demandes au RDRS. L'Interpol comprend beaucoup de pays et nous avons aussi l'Alliance nationale pour la cybercriminalité, la formation, le groupe de travail sur la menace, sur la messagerie. Il y a bien sûr des agences qui sont aux États-Unis et internationales, et nous comprenons ainsi beaucoup d'organisations, 250 organisations. Il y a beaucoup de groupes de travail sur la messagerie, 150 et plus de membres, et aussi le monde académique et le monde à but non lucratif. Nous avons aussi des groupes qui travaillent pour les forces de l'ordre. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

L'ICANN a donc procédé à beaucoup d'engagement au niveau du personnel. Nous avons présenté des informations pour le RDRS à travers des forums DNS. Nous avons participé aussi à toutes sortes d'activités que vous voyez à l'écran. Il y a la liste qui a été mise en œuvre depuis le mois de novembre de l'année dernière.

Je vais passer maintenant à la révision des métriques qui ont été utilisés et au rapport sur les paramètres d'utilisation du RDRS. Tous les rapports ont été publiés avec les petites équipes et nous continuons la consultation pour l'amélioration. Certains de ces programmes ont été déjà mis en œuvre. Donc le rassemblement de toutes ces données est passé devant la recommandation du conseil d'administration de l'ICANN et nous parlerons ainsi de l'accès pour les données non publiques. Et nous aurons aussi des consultations avec le Conseil de la GNSO. Tous les rapports incluent une introduction, comme l'a requis le Conseil de la GNSO et tous les métriques – donc les 17 paramètres au total, les données sur les utilisateurs, les types de demandes de données, les demandes de données transactionnelles et les données sur les résultats, la liste des bureaux d'enregistrement participants. Aujourd'hui, nous avons publié cinq rapports. Le dernier a été publié le 15 mai et cela couvre la période qui va jusqu'au mois d'avril 2024. Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Une diapo de plus, s'il vous plaît.

Alors tous les mois, depuis la publication de ce rapport, nous avons fait des ajustements aux rapports en recevant, bien sûr, des informations de retour des comités et nous voulons finaliser cet ajustement à la fin du mois afin de fournir une analyse complète et faire une mise à jour à la communauté dans les 18 mois qui vont venir. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Voilà certaines des certains des paramètres qui ont été utilisés pour ce rapport. Il y a donc des données qui correspondent à la période de lancement jusqu'au mois d'avril 2024. Il y a eu 4 018 demandes et

88 bureaux d'enregistrement ont été inclus dans ce pilote. Les informations soumises incluent donc 1 215 demandes, 1 096 de ces demandes ont été fermées. Vous avez ici les demandes qui ont été approuvées ou retirées.

Alors quand il s'agit des recherches, il y en a 3 024. Nous avons des messages qui en sont ressortis en disant que le domaine ne participait pas au RDRS. Cela représente 88 par rapport au nombre total de participations des bureaux d'enregistrement. Les informations de téléchargement de demande sont intéressantes puisque les demandeurs peuvent utiliser le formulaire pour soumettre des requêtes en dehors du système ou utiliser cela pour conserver donc les données de cette demande. Tout cela peut être trouvé, bien sûr, sur le site web de l'ICANN. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Dans les diapos suivantes, je vais souligner quelques-uns des paramètres qui pourraient vous aider. Le paramètre numéro 5 représente la tendance du nombre de demandes d'information soumises au bureau d'enregistrement participants depuis le lancement. Les colonnes en bleu représentent les demandes mensuelles. Comme vous voyez, cela commence à s'améliorer. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Le paramètre numéro 7, ce sont les demandes de divulgation par niveau de priorité. Comme vous le voyez, il y a des demandes qui sont accélérées. Et donc, vous avez ici les chiffres à l'écran. Le bureau

d'enregistrement peut accepter cette demande si elle convient aux normes demandées. Alors, il y a des demandes pour les urgences, par exemple lorsqu'il y a des menaces pour la vie ou d'autres demandes critiques, ou lorsqu'il s'agit de l'exploitation des enfants. On doit ainsi contacter le bureau d'enregistrement directement s'il y a besoin d'assistance. La prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Alors, quand il s'agit de la divulgation, voilà la liste de tous les types de demandes qui ont été faites pour le RDRS. Vous voyez, beaucoup de demandes ont été faites par les services de propriété intellectuelle. Il y a d'autres catégories d'où viennent plusieurs demandes. Il y a des demandes venant d'utilisateurs qui n'ont pas utilisé la liste qui a été fournie dans le menu sur le site. Et ensuite, vous avez aussi d'autres catégories correspondant aux protections. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Alors le paramètre numéro 9. Il s'agit là d'un histogramme qui montre le nombre de demandes par demandeur. Alors ce graphique démontre les demandes de divulgation par demandeur depuis le lancement du système. Il n'y a pas de totaux cumulatifs, donc les montants ne vont pas s'ajouter au nombre total des demandes. Comme vous le voyez à gauche sur le graphique, vous avez le nombre de demandes, et au bas du graphique, vous avez le nombre de personnes qui ont fait la demande. Alors il y a eu 383 demandes qui ont été faites et vous avez les chiffres qui correspondent à des requêtes uniques. Alors ce graphique vous présente donc la majorité des demandes ou des demandeurs. Quand nous continuons dans le temps, nous allons voir

bien sûr s'il y a des demandeurs qui font seulement une demande d'un coup ou qui font plusieurs demandes à la fois. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Alors le paramètre 10, il s'agit là de nombre de consultations de domaine, des demandes faites par rapport au domaine. Alors vous voyez, il y a eu 9 398 demandes depuis le lancement du RDRS. Les domaines non trouvés sont à 15,2 %. Les domaines qui ne sont pas soutenus sont à 19,8 %. Cela inclut par exemple des noms de domaine ccTLD ou des noms pour les TLD ou gov, edu, etc., qui ne sont pas soutenus dans ce programme. Alors succès. Donc cela représente les noms qui sont soutenus par les bureaux d'enregistrement de l'ICANN. Cela ne veut pas dire que les demandes ont été approuvées ou que ces demandes ont obtenu les résultats escomptés. Alors les demandes ne vont pas forcément correspondre au paramètre cinq parce que certains utilisateurs ne continuent pas dans leur demande. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Pour le paramètre 13, on voit le nombre de demandes de divulgations clôturées par le type de résultat clôturé. Cela veut dire que la requête a été clôturée dans le système, qu'elle a été refusée ou qu'elle ait eu un autre résultat. Mais comme vous le voyez, presque 19 % de ces requêtes ont été approuvées, 1 % ont été approuvées partiellement et 70 % à peu près ont été refusées. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Pour le paramètre 14, on a le taux de refus par type de motif. Donc les types de motifs les plus utilisés sont en général : information

incomplète, plus d'informations nécessaires ou la partie contractante ne peut pas révéler ces données à cause de la loi en vigueur. Nous nous sommes rendus compte que la plupart des requêtes qui n'ont pas fonctionné souvent ont lieu à une nécessité de demander plus d'action avant que cette requête puisse être gérée. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Comme vous le voyez, le temps de réponse moyen aux demandes de divulgation, cela prend à peu près... C'est le temps donc que les bureaux d'enregistrement prennent pour donner leurs données. Cela prend à peu près 18 jours. Il est très intéressant d'avoir le retour sur ces raisons pour lesquelles cela prend autant de temps. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Dans ce tableau, vous voyez le temps de réponse, la distribution des temps de réponse. Ici, c'est présenté en nombre de jours. Donc c'est les données que vous aviez vues dans la diapositive précédente. Mais ici on a également en pourcentage, sachant que 50 % est donc la moyenne – 17 %, pardon, est la moyenne.

Le paramètre 17 représente le nombre de demandes de divulgation confidentielle qui montre le nombre de fois lié au paramètre 8. On a eu des retours de la part des demandeurs qui disaient que, parfois, les données n'étaient pas disponibles alors que la catégorie de demande est application de la loi.

Nous avons également présenté des améliorations notables du système. Les guides d'éthique et les guides d'utilisation ont été mis à

jour également. Les requêtes pour les demandeurs peuvent être désormais catégorisées en fonction de l'application de la loi. Et nous nous sommes rendus compte que parfois cette catégorisation souvent ne fonctionne pas, ce qui influe sur le retour des demandeurs.

Nous avons publié les résultats officiels de cette enquête sur la page web de l'ICANN, mais je voulais vous parler un petit peu des points clés. Les enquêtes sont envoyées à chaque demandeur une fois que sa demande est close. Gardez en tête qu'il y a un très faible taux de réponse. Donc il faut prendre cela en compte lorsque l'on regarde les chiffres. Nous avons 861 enquêtes qui ont été envoyées pour chaque requête close, qu'elles aient été refusées, approuvées ou partiellement approuvées seulement sur 17 enquêtes ont été remplies, ce qui correspond à un taux de réponse de 2 %. L'expérience RDRS a une évaluation de 2,1 sur une échelle de 1 à 5.

En plus de cela, nous avons reçu des retours de la part des demandeurs qui disent que les bureaux d'enregistrement doivent donner plus d'informations sur les droits des marques, en particulier lorsqu'il y a une suspicion de fraude. Nous avons également entendu qu'il y a souvent de la confusion lorsque les requêtes sont clôturées, ce qui est noté comme disponible de manière publique lorsque l'enregistrement est utilisé comme un service proxy. Donc l'information disponible dans le WHOIS, ce sont les données des bureaux d'enregistrement.

Donc ces enquêtes nous permettent d'avoir des résultats et des retours, en particulier pour les données partagées. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Pour cette enquête, les bureaux d'enregistrement ont reçu des enquêtes trimestrielles. Comme vous le voyez ici, le taux de réponse des bureaux d'enregistrement est bien plus élevé. Nous avons envoyé 29 enquêtes à 29 utilisateurs, dont 15 d'entre eux ont répondu. Cela nous donne un taux de réponse de 52 %. Le nombre de personnes qui ont répondu qu'ils utiliseront sans doute le RDRS est de 5. L'expérience a été notée à 2,9 sur une échelle de 1 à 5.

Nous avons des retours également, y compris des informations comme la qualité des requêtes reçues, qui est bien plus faible que la qualité des informations reçues précédemment. Nous avons eu quelques retours qui disaient que le système est simple d'utilisation, en particulier pour les demandeurs qui n'ont pas de manière de traiter ces données de manière simple. Mais nous avons également reçu des retours qui disaient que le système n'est pas simple d'utilisation.

MICHELLE DESMYTER :

Lisa, les interprètes vous demandent de ralentir un petit peu, s'il vous plaît.

LISA CARTER : Nous sommes en réalité arrivés à notre partie question-réponse. Donc si vous avez des questions. Merci à tous et à toutes. Et si vous voulez poser une question, n'hésitez pas. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut poser une question?

MICHELLE DESMYTER : C'est un rappel pour tous les participants et les participantes. Si vous voulez lever la main, vous pouvez poser votre question directement. Sinon, vous pouvez utiliser l'onglet Questions-réponses directement dans Zoom. Merci. Alors nous avons deux mains levées. La première question vient de Avri Doria.

AVRI DORIA : Bonjour, j'ai une question. Je sais que nous avons fait beaucoup de choses pour avoir une participation augmentée des bureaux d'enregistrement. Ce qu'il me manque... J'étais dans une réunion précédente où on s'est posé la question : Qu'est-ce que vous faites pour sensibiliser les personnes qui font des demandes grâce à ce système? Je ne sais pas si vous en avez parlé dans vos diapositives. J'ai peut-être manqué cette information et si c'est le cas, je suis désolée. Mais comment est-ce qu'on peut faire pour avoir plus de personnes qui utilisent cela, pas seulement des bureaux d'enregistrement, mais encourager des personnes à faire des requêtes? Comment est-ce qu'on peut encourager toutes les personnes qui ont des questions à comprendre que s'ils ont une question, c'est le lieu où les poser?

LISA CARTER :

Merci Avri. Merci pour cette question. J'en ai parlé dans une de mes diapositives. Nous avons notre équipe d'engagement mondial et notre équipe de confiance et de sécurité qui travaille avec différents demandeurs grâce à différentes agences, la communauté de la cybersécurité. Donc nous continuons de faire un travail de sensibilisation continue pour éduquer et encourager les demandeurs à participer.

MICHELLE DESMYTER :

Merci. Notre prochaine question vient de Kossi Amessinou. Kossi, vous avez la parole.

KOSSI AMESSINOU :

Merci beaucoup. Bonjour à tous et à toutes, Je m'appelle Kossi. J'appelle du Bénin. Je vous remercie pour cette présentation. Je voulais vous demander si vous pouvez donner du soutien pour des pays qui voudraient devenir un bureau d'enregistrement, mais qui manquent de savoirs, qui manquent de connaissances pour cela. Comment est-ce qu'on peut les soutenir pour pouvoir... Comment est-ce qu'on peut encourager certaines régions à devenir des bureaux d'enregistrement?

LISA CARTER : Est-ce que vous pouvez me préciser? Est-ce que votre question porte sur la manière de devenir un bureau d'enregistrement?

KOSSI AMESSINOU : Comment est-ce qu'un pays peut soutenir celles et ceux qui ne savent pas comment devenir des bureaux d'enregistrement et également contribuer à cela?

LISA CARTER : Très bien. Merci d'avoir clarifié.

MICHELL DESMYTER L Lisa, votre micro est coupé.

LISA CARTER : Pardon? Oui. Nous avons une équipe qui peut travailler avec vous sur la manière de devenir un bureau d'enregistrement et vous pouvez envoyer un email à l'organisation ICANN pour cela et on va pouvoir vous aider.

MICHELLE DESMYTER : Merci Lisa. Nous avons une question de Gabriel Andrews.

GABRIEL ANDREWS :

Bonjour Lisa. Vous aviez une autre diapositive? Je voulais déjà vous... Je voulais revenir sur votre diapositive où vous listiez les organisations avec lesquelles vous travaillez : Interpol, Europol. Je crois que c'était celle d'avant. Oui, cette diapositive. Oui, parfait. Je voulais juste dire que c'est une très bonne liste d'institutions à qui s'adresser. Je travaille avec l'équipe NCFTA par exemple. Nous faisons du travail opérationnel sur le secteur public et privé, mais c'est une très bonne liste.

Mais juste pour vous dire que cela fait six mois que je travaille là-dessus et j'ai l'impression que je n'arrive pas à sensibiliser sur ce type de sujet. Et je crois que malgré les efforts que l'on fait dans mon organisation ou dans d'autres organisations, je crois que j'arrive à la conclusion que notre travail n'est peut-être pas suffisant. Et je voulais signaler cela aux personnes qui essaient de savoir comment sensibiliser et travailler sur ces sujets parce qu'à chaque fois que je vais dans des groupes de mise en œuvre de la loi. Je rencontre des gens qui n'ont jamais entendu parler de nous. Donc je me demande comment faire pour améliorer cela. Et cela fait des décennies que nous travaillons sur ces systèmes pour récupérer des données, pour travailler avec ces bureaux d'enregistrement et ces demandeurs. Donc travailler dans ces cercles, c'est vraiment la seule manière de sensibiliser les personnes que nous voulons toucher. Voilà, je voulais juste soulever ce point. Et donc c'était une question, mi-question/mi-commentaire sur cette difficulté à sensibiliser les personnes avec lesquelles nous souhaitons travailler. Merci Lisa.

LISA CARTER : Merci Gabriel. Oui, on peut tout à fait en discuter dans le comité de la GNSO. Avec grand plaisir. Merci beaucoup.

MICHELLE DESMYTER : Merci beaucoup. Nous avons des questions dans la boîte de questions-réponses. Mais un petit rappel s'il vous plaît, veuillez parler lentement pour permettre à nos interprètes de vous suivre. Merci. Nous avons des questions dans le pod questions-réponses, Jim Holland nous demande ceci : « Je réalise que c'est un peu hors sujet. Si je comprends, cela peut être inapproprié de répondre ou peut-être de laisser cela pour la fin de la séance. Le problème, c'est que les criminels qui fournissent des fausses informations lorsqu'ils enregistrent un domaine. Qu'est-ce que recommande l'ICANN lorsqu'il s'agit des étapes à entreprendre pour vérifier l'exactitude des données d'enregistrement? »

ELEENA AGOPIAN : Bonjour. Je fais aussi partie de ce travail et je travaille sur ces efforts d'enregistrements de données. Merci pour votre question. Oui, c'est un peu hors sujet, mais malgré tout, cela est essentiel à notre discussion. Le RDRS est une manière pour les demandeurs d'obtenir les données dont ils ont besoin. Les données qu'ils reçoivent sont peut-être des données qui sont valables ou pas. Et voilà, il s'agit des données qui sont disponibles dans tous les cas. [L'interprète s'excuse. Il y a beaucoup d'interférence sur la ligne.]

Et ceci étant dit, lorsqu'il s'agit d'exactitude, il s'agit d'une thématique qui est un sujet brûlant dans nos discussions depuis longtemps. Il y a un groupe à la GNSO qui se focalise sur cela, à savoir comment déterminer donc un processus de politique sur l'exactitude de l'enregistrement des données. Je voulais vous dire que c'était un petit peu hors d'atteinte par rapport à ce projet.

MICHELLE DESMYTER :

Merci Eleeza. Prochaine question dans le pod et posée par Felix Opele. Comment est-ce que la mise à jour RDRS correspond donc à ce paysage plus large d'accès aux données d'enregistrement et des efforts de conformité? Cela inclut les initiatives comme le RGPD et d'autres cadres de travail de réglementation pertinents.

LISA CARTER :

Merci de votre question, Felix. Le RDRS correspond très bien à ce cadre de travail puisque c'est un des éléments correspondants. Il s'agit là d'une initiative plus large qui correspond au RGPD, à la protection des données. Tout cela est lié. C'est un des éléments, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui est spécifique pour que l'on puisse faire face aux détails des systèmes de divulgation standard. Donc ce système en lui-même est quelque chose sur quoi doit décider le conseil d'administration de l'ICANN dans les 18 mois à venir. Mais en général, c'est juste un élément de ce service de conformité. J'espère que cela répond à votre question.

MICHELLE DESMYTER : Merci. Je pense qu'il y a une autre question dans le pod de questions-réponses qui nous vient de David Conradi. « Le RDRS cible-t-il seulement ce qui peut être considéré comme des organes officiels comme les forces de l'ordre, les compagnies enregistrées, les organisations de cybersécurité? Ou est-ce que cela a pour intention d'être utilisé plus largement d'un niveau universel par des utilisateurs privés? »

LISA CARTER : Oui, c'est un intérêt légitime. Donc comme on l'a discuté dans la présentation, on sait qu'il y a beaucoup de personnes qui ont soumises des requêtes qui retombent dans des catégories qui ne sont pas indiquées par ce que nous proposons. Nous avons d'autres types de personnes qui nous envoient des demandes, les vendeurs de protection de marque par exemple. Et là, nous avons beaucoup de demandes à ce sujet. Donc, en fait, ça s'adresse à toutes les personnes qui ont un intérêt légitime.

MICHELLE DESMYTER : Encore une fois, si vous voulez poser une question, vous pouvez lever la main ou taper votre question dans le pod question-réponse. Je vous remercie. Nous avons une question de la part de Avri Doria qui a levé la main.

AVRI DORIA :

Donc je vais revenir sur cette question dont on a parlé tout à l'heure. Donc cette question sur les utilisateurs qui utilisaient toujours le WHOIS, lorsque le WHOIS était utilisé? Alors toutes ces personnes qui posaient des questions en disant: Comment vais-je trouver les informations? Et j'apprécie les réponses que j'ai reçu aujourd'hui. Nous avons parlé de toutes ces organisations, tous ces organismes importants qui modèrent l'Internet. Maintenant, nous faisons de la sensibilisation. Mais on se demande: Est-ce que cela remplit cet objectif? Nous allons encore être les personnes lambdas qui vont poser des questions sur le fait par exemple avec qui ma fille communique-t-elle en ligne, etc. Donc voilà, à savoir si là il y a des situations d'ordre criminel. Donc on ne veut pas toujours aller vers les forces de l'ordre. Est-ce que l'on peut servir ces autres intérêts? Et donc c'est là qu'on doit se demander si ce programme couvre cet enjeu. Avec At-Large ces derniers jours, on parle beaucoup des utilisateurs finaux et à savoir quel est l'impact pour les utilisateurs finaux. Alors, est-ce que ce système satisfait leurs besoins légitimes? Oui, bien sûr. Tous ces organismes sont de bons organismes avec qui on peut communiquer. Mais voilà, cela reste la question que l'on se pose et que l'on continue à se poser.

LISA CARTER :

Merci Avri. Alors, il s'agit seulement d'un pilote. Donc on essaie de communiquer avec le plus de personnes possibles ou d'organisations possibles. Nous avons besoin d'aide, bien sûr, mais il s'agit tout de même d'un pilote, d'un projet pilote et nous voulons essayer de trouver les endroits les plus aptes pour faire de la sensibilisation. Bien sûr, il y a

toutes sortes d'utilisateurs finaux avec lesquels nous devrions communiquer. Merci.

MICHELLE DESMYTER : Nous allons attendre un peu, savoir si quelqu'un d'autre a une question. Je ne vois aucune question.

LISA CARTER : Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons terminer plus rapidement. Je vous remercie à tous d'avoir participé.

MICHELLE DESMYTER L Nous avons une question dans le pod de la part de Jim Holland. Alors il semble inquiétant, que cela peut prendre des jours et des jours pour recevoir des réponses à nos demandes. Si un domaine a été utilisé ou attaqué par des hackers, on aurait besoin donc de réponses plus rapides.

LISA CARTER : Merci de votre commentaire. Tout à l'heure, j'ai parlé des différences entre les demandes standards et les demandes urgentes. Alors, en cas d'urgence, ces questions vont aller directement vers les bureaux d'enregistrement et ne vont pas passer par le système RDRD. Je ne sais pas si ça vous aide. Mais donc toutes ces demandes urgentes ne

passeront pas par le système pilote de RDRS, mais iront directement au bureau d'enregistrement.

MICHELLE DESMYTER :

Merci Lisa. Nous allons attendre encore un peu, à savoir s'il y a d'autres questions ou commentaires. Et nous avons une autre question dans le pod question-réponse, question qui nous vient de Felix Opele. Veuillez s'il vous plaît répondre. Je ne sais pas si j'ai loupé la question, mais lorsqu'il s'agit du programme pilote du RDRS qui a bien évolué depuis son lancement, surtout dans les termes de l'amélioration de l'accès aux données d'enregistrement tout en assurant la confidentialité et la sécurité.

LISA CARTER :

Cela ne fait que six mois. Donc nous rassemblons, nous collectons encore des données. Mais les bureaux d'enregistrement parce que les évaluations ont été faites en dehors du système. Ils le reçoivent donc, ces bureaux d'enregistrement des demandes au niveau du programme RDRS, mais ils reçoivent aussi des demandes hors RDRS et donc ils doivent étudier les informations qu'ils doivent fournir. Nous n'avons pas toute visibilité dans le processus, le processus en entier d'ailleurs, surtout pour les demandes qui sont faites hors système. Nous allons recevoir plus de retours d'information de demandes de différents demandeurs et du bureau d'enregistrement sur le processus. Par la suite, pour savoir quand ces données sont divulguées, nous allons donc collecter toutes ces données.

MICHELLE DESMYTER : Merci Lisa. Il n'y a pas d'autres questions ni d'autres commentaires. Donc je voudrais remercier tout le monde de nous avoir rejoint aujourd'hui. Nous en avons terminé avec cette mise à jour du service de demande de données d'enregistrement. Bon après-midi. Bonne journée. Au revoir à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]